



Association loi 1901

# Fédération Nationale des Bateaux Ecoles



[www.bateau-ecole.com](http://www.bateau-ecole.com)

Héritière de la F. E. E. C. N. P. M.

## BUTS

**DÉFENSE** de l'activité des Établissements d'Enseignement de la conduite des Navires de Plaisance à Moteur

**PROMOTION** à toutes **ENTREPRISES, INITIATIVES** ou **ŒUVRES**  
**AIDE** de nature à servir ou à développer les dits intérêts.

**SOUTIEN**

## INFO ET ENQUÊTE

## REPONSE URGENTE

**Le Président**  
19, rue Vis - F-29000 QUIMPER  
Tél. : (33) 02 98 53 68 20  
Fax. : (33) 02 98 53 79 85  
Courriel : [fnbe.president@laposte.net](mailto:fnbe.president@laposte.net)

Quimper, le 14 juin 2008

Chère Consœur, cher Confrère,

Les réunions organisées à QUIMPER pour le Finistère et à SAINT BRIEUC pour les Bateaux écoles de BRETAGNE ont permis de mieux cerner les raisons de la désaffection des candidats aux permis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les quelques sondages téléphoniques réalisés à travers l'hexagone rejoignent les observations évoquées au cours des réunions. Il ressort que :

1. Le nombre de candidats inscrits sur OEDIPP a dépassé la semaine dernière les 30000. Or ce chiffre n'est pas le reflet des inscriptions de l'année 2008 car il englobe près de 17000 permis passés en 2007 et qui font l'objet d'une délivrance en 2008. Il y aurait environ 13000 nouveaux candidats inscrits. Je vous rappelle ci-dessous, pour comparaison, le nombre de permis côtier délivrés hors équivalence (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août) les années passées en métropole, hors 2007 qui fut une année exceptionnelle, comparé aux nouvelles immatriculations sur 12 mois soit du 01/09 d'une année au 31/08 de l'année suivante.

Année	Permis côtier du 01/01 au 31/08	Nouvelles immatriculations du 01/09 au 31/08
2002	52154	17582
2003	46521	17860
2004	51215	18517
2005	49603	18757
2006	102145 (12 mois)	18176
2007	83051	

2. La chute du nombre d'inscrits par rapport à 2005/2006 avoisinerait les 80/90 %, sachant aussi que de nombreux établissements qui sont agréés n'ont pas encore présenté un seul candidat !
3. Les délais de dépôt des dossiers varient (15 à 3 jours) d'un centre instructeur à l'autre et même au sein d'un même département lorsqu'il y a deux salles d'examen, chaque fonctionnaire gérant, à sa manière, ses propres dossiers.

4. Contrairement à ce qu'affirme le Ministère, tous les Bateaux écoles actuellement agréés n'ont pas fait en 2007 plus de permis qu'en 2005 ou 2006. Certains en ont même fait moins.

**Nous pouvons essayer d'apporter les raisons suivantes :**

- A. Comme nous avons pu le constater, il y a eu en 2006 et 2007 deux fois plus de permis par rapport aux années antérieures. Cet afflux de candidats ne pouvait qu'avoir des conséquences sur le potentiel de l'année 2008 voire peut être même sur les années à venir. Toutefois, cet engouement a surtout bénéficié, en fin d'année 2007, aux grandes villes qui disposent d'une réserve suffisante. Par contre, les Bateaux écoles implantés sur les petites communes n'ont pas eu ce même avantage. Cependant suite aux recommandations que j'avais émises à l'intention des adhérents de la FNBE, un certain nombre ont cessé de prendre de nouvelles inscriptions à partir du 01/11/2007 pour les reporter sur 2008. Ils ont donc conservé un « vivier » qui a atteint pour certains plus de 170 candidats et, qui leur a permis d'aborder cette nouvelle année avec sérénité, ce qui ne les empêche pas d'être inquiets pour les mois à venir.
- B. L'afflux de candidats des années 2006 et 2007 n'a pas bénéficié uniquement aux Bateaux écoles en place avant 2006. Cette augmentation a été largement amplifiée, à tort d'ailleurs, par les médias et entretenue par de nouveaux arrivants sur le marché. Nous avons assisté à une forte agressivité commerciale de la part des Bateaux écoles anciens ou nouveaux qui, tout en entretenant les « délires » des médias, ont privilégié les démarches auprès des entreprises et insisté sur l'effet d'entraînement dans un groupe de collègues de travail ou de loisirs, amplifié par certains demandeurs qui y voyaient une manière de se faire offrir une formation. Ainsi, contrairement aux années passées, nous avons assisté à une multiplication d'inscriptions de groupes constitués pour l'occasion, les candidats initiateurs ayant fortement motivés leurs collègues sous le prétexte, complètement injustifié, que l'examen serait, je les cite : « plus dur, plus long et plus cher à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ». Nous ne pouvons que regretter la pauvreté de la communication de l'Administration sur la réforme, au niveau des médias, afin de couper court à toutes ces fausses informations. De même certains Bateaux écoles nouveaux sur le marché ont pratiqué des tarifs beaucoup moins élevés que ceux habituellement proposés par les Bateaux écoles en place depuis plusieurs années. **Nous pouvons dire que la mauvaise influence des médias, l'effet d'entraînement et l'augmentation du nombre d'organismes de formation, couplés à des baisses de tarifs substantielles, jusqu'à - 50 % des coûts moyens pratiqués, ont dopé le marché du permis.**
- C. Les organismes de formation que nous avons contactés, affichent, dans la période s'étendant du 01/01/2008 au 01/06/2008, une baisse considérable des permis, non pas au regard des années 2006 et 2007 qui ne sont pas des années de référence, mais par rapport aux années **2002 à 2005. Cette baisse qui est de l'ordre de 80 à 90 %**, va rapidement engendrer une situation très délicate pour ne pas dire dramatique, pour la plupart de ces entreprises dont la préparation au permis bateau est la seule activité ou, pour d'autres pour lesquelles le bateau école constitue bien souvent le facteur d'équilibre financier des autres activités.
- D. Dans la période actuelle, il semblerait que les candidats potentiels, après s'être informés auprès des Bateaux écoles des conditions de passage de l'examen, aient renoncé devant l'effort personnel à fournir, même en dehors de tout esprit financier. Il est vrai que la réforme implique un travail personnel plus approfondi allié à un accompagnement plus impersonnel à l'examen et une pratique plus soutenue d'autant que les deux heures de conduites à la barre peuvent facilement s'amplifier en fonction de la dextérité de l'élève.

L'époque de la préparation en quelques heures est désormais révolue et **il est indispensable que les Bateaux écoles s'adaptent à cette nouvelle approche du candidat pour démontrer à leur client potentiel que, bien encadré par un personnel compétent, la préparation au permis n'est pas plus difficile qu'auparavant.**

- E. La conjoncture actuelle avec notamment la hausse irrésistible du carburant n'incite pas les candidats potentiels à la navigation de plaisance à s'adonner à un mode de loisirs dont le carburant pourrait grever sérieusement leur revenu ou leur budget loisirs et, l'on observe chez les vendeurs de bateaux comme chez les clients un nouvel intérêt pour le voilier.
- F. Parallèlement à cette situation qui n'est pas favorable à notre activité, nous pouvons également constater la pérennité de certaines situations, l'apparition de nouvelles contraintes et le renforcement des contrôles :
1. Le nombre de place dans les ports fait toujours cruellement défaut ;
  2. La nouvelle division 240 relative à la sécurité des navires est applicable à partir du 15/04/2008 ;
  3. Une difficulté accrue concernant l'accessibilité au plan d'eau à partir des cales de mise à l'eau qui deviennent de plus en plus souvent payantes voire interdites. En outre, l'engouement pour le bateau sur remorque a deux conséquences ; la première est qu'ils ne sont plus des clients potentiels en attente de place au port et, la seconde est l'encombrement accru des abords des lieux de mise à l'eau par les **voitures et remorques.** Par contre, pour la plupart, ces plaisanciers n'utilisent plus de peinture anti-salissures pour leurs carènes, attitude fort louable vis à vis de l'environnement
  4. Les contrôles des navires sont de plus en plus fréquents et rigoureux aussi bien en matière d'armement, de détention de permis, de vitesse, de comportement que de respect de l'environnement.
  5. Une autre contrainte de taille vient aussi perturber le monde de la plaisance. Il s'agit de l'impossibilité tout à fait justifiée qui interdit désormais de caréner n'importe où. L'enlèvement des peintures anti-salissures ne peut se faire que sur des aires de carénage prévues à cet effet et permettant la récupération des résidus qui ne doivent plus être rejetés à la mer.
- G. Sur la région parisienne comme nous avons pu le constater, il n'y a aucune place disponible avant la **fin août 2008.** Cette situation peut être considérée comme « effarante » puisque nous arrivons à saturation alors même que nous n'atteignons pas les 30 % de permis par rapport aux années de références 2002 à 2005. Que serait-il passé s'il y avait eu le même nombre de permis ? **Visiblement il y a carence grave de l'administration !**
- H. Le coût des formations ne semble pas avoir une influence particulière sur la défection des candidats, en effet les organismes de formation agréés qui proposent des formations à 220,00 € n'ont pas plus de candidats que ceux qui pratique des prix plus conformes à la réalité. Les tarifs affichés pour un forfait code et trois heures de pratiques s'échelonnent de 220,00 à 550,00 €, en réalité ils sont moindres avec une moyenne se situant vers 395,00 €.
- I. Enfin nous n'oublions pas les conditions climatiques de ce début d'année qui n'ont guère incité au passage du permis bateau.

## **INFORMATION**

Une réunion est prévue le 20 juin 2008 au Ministère entre les représentants des groupements de professionnels des Bateaux écoles et les représentants de l'administration. Afin de préparer cette rencontre, j'aimerais que vous puissiez me répondre sur les points suivants :

- Qu'elle est la chute des permis (en %) que vous avez enregistré dans votre entreprise depuis le 01/01/2008 par rapport aux années 2002 à 2005 ?
- Quel est le délai qui vous est imposé en matière de dépôt des dossiers ?
- Comment envisagez-vous l'été 2008 sur les zones côtières, sachant qu'en moyenne les vacanciers passent une à deux semaines, pour pouvoir déposer les dossiers dans les temps impartis et préparer les candidats ? Je vous signale aussi que tout contrat signé par courrier ou par Internet est assimilé à de la vente à domicile avec obligatoirement un droit de rétractation de 7 jours pour le client.

Nous avons absolument besoin des réponses et des avis de l'ensemble de la profession pour obtenir de l'administration les évolutions suivantes :

- L'abandon du dossier papier et en attendant une solution pour les timbres fiscaux, des dépôts de 2 à 3 jours avant la date d'examen de code.
- Une inscription définitive et validée lors de la saisie du candidat sur OEDIPP avec le choix de la date d'examen (jour et heure).
- La disparition des timbres fiscaux à l'instar des permis autos.
- Un gasoil détaxé pour les bateaux utilisés exclusivement pour la formation.

## **RASSEMBLEMENT**

Enfin nous vous incitons vivement, pour nous soutenir, à venir nombreux devant le Ministère (Place Fontenoy –75007 PARIS) le 20 juin 2008 à partir de 12h30, la réunion débutant à 10h et devant s'achever vers 13h.

En comptant sur vous, recevez mes salutations confraternelles

Le Président – Pierre Bost